



CHSCT CENTRAL DES PRÉFECTURES DU 12 NOVEMBRE 2013

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président du CHSCT,

C'est au lendemain de la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale que les représentants du personnel et les représentants de l'administration se retrouvent à siéger pour examiner les conditions de travail des agents placés sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de l'intérieur.

En dehors du fait que l'administration ne tient pas compte des demandes de report de réunion au lendemain d'un férié inestimable afin de permettre à chacun de pouvoir se rendre disponibles dans les meilleures conditions d'exercice pour cette réunion, **pour la CGT, les conditions de travail des personnels sont de plus en plus dégradées :**

- **Les personnels souffrent d'un appauvrissement constant** qui s'aggrave à chaque fois que le gouvernement poursuit la politique ultra-libérale de gel du point d'indice. Constat aggravant : **dans le même temps les hauts fonctionnaires bénéficient de primes de plus en plus importantes**, scandaleuses, au vu de l'article récemment paru dans les colonnes du canard enchaîné. Il n'y a pas d'argent pour sortir de la paupérisation les catégories C, et les jeunes cadres B et A ; mais il y en a pour abonder de manière indécente les revenus des inspecteurs généraux et directeur de service : 58 104 euros, pour les commissaires divisionnaires c'est 37 800 euros, etc. L'article ne dit rien sur les primes dévolues aux préfets, mais nous imaginons que les montants seraient proportionnels.

- **Les personnels souffrent d'une hausse constante de leurs charges de travail.** Et combien même le ministère de l'intérieur ventile une partie de ces charges, mission RIFFAUT-FILLY, vers d'autres services de la fonction publique ; ce n'est que transférer de la charge sur d'autres services de l'État ou des services Territoriaux qui sont dans le même état de stress. Politique de la patate chaude. On pense ici baisser le risque psychosocial, mais en le transférant vers d'autres citoyens. Pour un ministère qui prétend à l'administration territoriale de l'État, cette démarche n'est pas, pour la CGT, raisonnable.

- **La diminution des effectifs se poursuit sur le périmètre du secrétariat général. - 550 emplois (ETP) en 2014. C'est intolérable.** C'est vouer le service public à l'échec en lui retirant ses moyens humains. C'est entrer dans le moule de la pensée unique où l'État est inutile en créant les conditions de la faillite de son appareil exécutif. C'est un plan social qui ne dit pas son nom, mais qui, pire que de vouloir fermer des usines, ferme la réactivité de l'État à répondre à ses citoyens, ouvre les portes à des partenariats avec le privé et où dans la houle de la crise de l'écotaxe nous montre combien cette politique coûte cher à la nation.

La CGT se permet de citer Anicet Le Pors : « L'État est au service de l'économie et n'est plus au service des usagers ». Cette procédure de destruction du tissu de l'Exécutif est irresponsable et

n'anticipe pas de ses conséquences sur l'avenir. La CGT constate déjà ses conséquences par les résultats des urnes qui font entrer les thèses de caniveau dans les appareils démocratiques.

- Concernant l'état même des agents, cœur du sujet de CHSCT, **la CGT dénonce le mépris avec lequel l'administration relativise les atteintes que les agents se font à eux-mêmes** : une tentative de suicide à la Réunion est déniée, transformée en « malaise » qu'aurait eu l'agent, et ce à travers un discours voulant discréditer les déclarations de la CGT, comme si nous étions des affabulateurs. Mais parfois, c'est avec tristesse que nous constatons que certains agents, comme en Seine-Saint-Denis, suppriment leur vie, engageant un malaise dans le cœur des agents. Chacun croyant qu'il aurait pu empêcher cet acte en se souvenant, trop tard, des signes précurseurs. A quand la reconnaissance en accident de travail de ces horreurs ? Jamais, puisque l'administration deviendrait pénalement responsable.

La CGT regrette, pour ce dernier événement tragique, que la cellule de veille n'associe pas les représentants du personnel. Pour nous, ces derniers sont plus à même d'entendre les confidences des agents que le directeur des ressources humaines.

- **Un CHSCT est également fait pour enquêter sur ce genre d'acte.** Pas pour impliquer untel en terme de responsabilité, mais pour déterminer l'arbre des causes et empêcher que cela se reproduise. Si ce n'est le CHSCT du 93 qui peut agir, alors cela doit être le CHSCT central des préfectures. La CGT ne souhaite pas punir d'éventuels responsables, mais travailler avec les autres organisations syndicales et les représentants de l'administration pour proposer des solutions, des projets, des essais pouvant fortement endiguer le risque psychosocial. Car, si la CGT observe les efforts de l'administration à reconnaître le RPS, elle constate qu'à part la production de nombreux documents, **rien de concret ne sort de cela.** Nous voulons que les CHSCT, avec les assistantes sociales, les médecins de prévention, les inspecteurs santé sécurité au travail, les animateurs du réseau de prévention et les chefs de service, il y ait un réel travail réalisé sur le terrain pour comprendre et endiguer ce fléau qui emporte des vies que ce soit dans la mort, la dépression ou la pratique de substances addictives. Mettons nous au travail avec toutes les libertés que la réglementation met à disposition en la matière.

- **La CGT constate également que les pratiques managériales sont loin, très loin, de faire cas de la santé au travail.** Preuve en est la conduite des travaux sur le réseau des sous-préfectures qui conjuguée à une féroce avidité de sensationnel des médias entraîne une peur de l'avenir pour les personnels situés en sous-préfectures. Combien même il est malaisé de conduire une réforme de cette ampleur, il est impératif que les chefs de service soient rassurant auprès de leur personnel.

La CGT demande donc qu'il soit rapidement mis en œuvre des réunions de service dans les sous-préfectures permettant au personnel d'entendre de la part des sous-préfets ce qui se passe réellement. Nous insistons : ces personnels sont souvent ancrés dans le territoire où ils travaillent avec l'acquisition de biens immobiliers et les équilibres familiaux qui vont avec. On ne peut s'inquiéter de l'avenir des personnes âgées en ayant d'autre part la volonté de déplacer des centaines de famille pour « rationaliser » une carte administrative. C'est encore une fois la politique de l'argent roi qui parle et non celle d'un État qui se préoccupe des conditions de vie de ses usagers.

- Enfin, **la CGT comprend que la charge de travail des hauts-fonctionnaires de l'État soit importante, mais que le Préfet passe voir son personnel sur son lieu de travail une fois par semestre** serait également un lien fort entre le chef de service et ses agents, renforçant le sentiment d'esprit d'équipe. Cela permettrait également de court-circuiter des pratiques où la hiérarchie intermédiaire s'incarne plus dans un fonctionnement monarchique que dans fonctionnement hiérarchique où chacun, à son niveau, contribue à la réalisation de la mission publique dans l'intérêt général.

La CGT vous remercie, Monsieur le président, de toute l'attention que vous voudrez bien donner à ces propositions.